



Formation professionnelle pour les adultes

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE En Agriculture Biologique ou Conventionnelle

Vous souhaitez évoluer en agriculture ? Conduire un projet d'installation ? Devenir responsable d'un atelier ?



Les objectifs de la formation

- Vous assurer une **formation professionnelle** dynamique avec des apports de connaissances générales, techniques et pratiques dans le **domaine agricole** (élevage, maraîchage biologique, ...)
- Vous permettre d'obtenir un diplôme de niveau IV, et préparer votre insertion professionnelle comme **conducteur d'atelier de production** ou comme **exploitant agricole** (en Agriculture Biologique ou conventionnelle)
- **Préparer votre projet d'installation** en Agriculture Biologique ou conventionnelle



Les points forts de la formation

- Une **exploitation agricole**, support d'**activités pédagogiques**, entièrement valorisée selon le cahier des charges de l'**Agriculture Biologique**
- **3 ateliers animaux** (ovins, porcins et avicoles), et plus de **4 ha de maraîchage biologique** sur l'exploitation agricole
- Une **formation rémunérée et intégralement prise en charge** par la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne pour les demandeurs d'emploi (*dans le cadre du programme régional « VISA METIERS 2017-2019 » – sous réserve d'éligibilité et d'accord de financement*).



Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles**
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en centre (1 200 h) et **stages pratiques** en exploitation agricole (315 h – soit 9 semaines sur l'année)



**Une réponse adaptée
à votre projet professionnel
sur des métiers qui recrutent.**



Les conditions

- Être **agé** d'au minimum 18 ans et justifier **d'au moins une année** d'expérience professionnelle (toutes activités salariées, stages et activités non salariées en lien avec le diplôme visé)
- Donner satisfaction à l'**entretien de motivation** et aux **tests** d'entrée
- Justifier d'une **rupture de 6 mois** avec le système de formation initiale
- Respecter un **délai de 2 ans** entre deux formations certifiantes (dans le cas de 2 actions de formation financées par la Conseil Régional des Pays de la Loire)



Les contenus majeurs de la formation

Un diplôme organisé en **7 UC (Unités Capitalisables)** 1200 H en centre

Conduite d'un atelier de maraîchage biologique ou de production animale

Analyse de l'activité dans le système de production

Acquisition de gestes techniques

Raisonnement et conduite des opérations culturales ou liées aux animaux

Élaboration d'un projet

Comprendre le fonctionnement d'une exploitation

Réaliser le diagnostic d'une exploitation

Méthodologie de projet : élaboration, financement, commercialisation

Intégration de l'entreprise agricole dans son environnement

Diagnostic de territoire et projet de développement

L'exploitation agricole sur son territoire

Gestion économique, financière et ressources humaines d'une entreprise agricole

Gestion administrative, technico-économique et financière d'une exploitation agricole

Situation fiscale et juridique d'une exploitation agricole

Analyse de l'organisation du travail

Commercialisation des produits ou services d'une entreprise agricole

Activités spécifiques d'adaptation régionale et à l'emploi

Utilisation de la traction animale sur une exploitation agricole

Mise en œuvre de la biodynamie

Transformation artisanale des produits alimentaires

Insertion professionnelle

- Chef d'entreprise agricole en maraîchage biologique
- Installation en maraîchage biologique
- Encadrant technique en maraîchage biologique sur un chantier d'insertion
- ...



Validation de la formation

- **Validation du diplôme** selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec certaines évaluations en **situations professionnelles**.
- Obtention du diplôme lorsque les **7 UC constitutives du BP REA** sont acquises. Le bénéfice des UC acquises est conservé à vie (*durant lesquels le candidat peut représenter la ou les UC manquantes*).



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

